



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'agriculture française

Question au Gouvernement n° 3944

Texte de la question

AVENIR DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Luc Geismar.

M. Luc Geismar. Ma question concerne le problème du renouvellement des agriculteurs. Dans les campagnes françaises, depuis plusieurs décennies, le nombre d'agriculteurs décroît régulièrement, inexorablement, tout comme le nombre d'exploitations agricoles. De nombreuses causes expliquent ce phénomène, parmi lesquelles figure, malheureusement, la dégradation des conditions de vie et de travail des exploitants.

Pour remédier à ce phénomène, plusieurs mesures ont été prises durant ce quinquennat, notamment dans la loi ÉGALIM. Elles ne sauraient toutefois être considérées comme suffisantes, tant ces métiers subissent une crise des vocations, doublée d'un vieillissement important de leur population. L'âge moyen des agriculteurs atteignait 52 ans en 2016, et environ deux tiers des agriculteurs assurent qu'ils n'ont pas identifié de reprenneur en prévision de leur départ en retraite. Cette situation est préoccupante, puisque la difficulté à trouver un successeur risque d'accentuer le phénomène de rassemblement des exploitations, mais aussi les achats des terres agricoles par des acteurs étrangers.

La relève du monde agricole doit être assurée pour garantir l'indépendance alimentaire de la France et le modèle familial, plus vertueux pour les agriculteurs et pour l'environnement. Ce renouvellement se joue également dans les lycées et les lieux de formation agricole, qui doivent s'adapter pour répondre aux nouveaux enjeux de ce secteur.

Quelles sont les intentions du Gouvernement pour assurer la relève du secteur agricole et revaloriser cette filière ? (*M. Sylvain Waserman applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Votre question m'offre tout d'abord l'occasion de saluer l'enseignement agricole, une spécificité française qui subit exactement les mêmes conséquences de la crise de la covid-19 que l'enseignement général même si on en parle beaucoup moins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, LR, Dem, UDI-I et GDR.*) Le personnel éducatif, les professeurs et les directeurs de ces établissements accomplissent pourtant un travail absolument remarquable.

On choisit aujourd'hui les métiers de l'agriculture par passion. Or la passion ne peut pas tout. Elle ne saurait suffire à assurer le renouvellement des générations, lequel représente un défi que nous devons relever si nous ne voulons pas, comme vous l'avez dit, que notre souveraineté soit remise en question.

Il faut donc agir avec beaucoup de force et de conviction en matière de rémunération, une dimension qui ne sera jamais occultée, quelle que soit la passion. C'est pourquoi nous travaillons notamment sur cette question avec ma collègue Agnès Pannier-Runacher, sous le contrôle du Premier ministre, en nous demandant comment aller plus loin dans la direction tracée par la loi ÉGALIM.

Deuxièmement, pour susciter des vocations, nous devons aussi montrer à quel point les métiers de l'agriculture sont innovants.

L'accès au foncier représente un troisième enjeu. Un travail important a été mené sur cette question par des députés, nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement.

Nous devons ainsi montrer que les agriculteurs sont des entrepreneurs du vivant qui nourrissent le peuple. J'aime cette définition car elle allie la passion – « nourrir le peuple » –, la complexité qui exige d'être innovant – « le vivant » – et la nécessité d'être rémunéré – « entrepreneurs ».

Pour susciter des vocations, nous lancerons au printemps une grande campagne de communication, d'un montant supérieur à 10 millions d'euros, afin de dire que ce sont des métiers de passion, qu'ils recrutent et que nous nous battons pour eux avec beaucoup de détermination. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Luc Geismar](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3944

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 avril 2021](#)